

LES PRESTATIONS NON TARIFIÉES (HONORAIRES LIBRES)

Dans le cadre de l'article L.444-1 et article annexe 4-9-4° du Code de commerce

Premier rendez-vous	Consultation juridique gratuite pour le premier RDV
Rédaction d'un avant-contrat (compromis/promesse de vente)	400 € TTC, <i>variable selon la difficulté</i>
Cession de fonds de commerce (clientèle, etc.), de parts de société ou d'entreprise	Un minimum de 1 200€ TTC et au-delà de 50 000 € 2% TTC du prix de vente (hors droits d'enregistrement, frais d'annonces légales, de greffe, etc.), <i>variable selon la difficulté</i>
Création de société (incluant l'ensemble des formalités nécessaires auprès du greffe et rendez-vous de conseil préalable, hors frais de greffe et d'annonces légales)	1 200 € TTC, <i>variable selon la difficulté</i>
Bail commercial ou professionnel ou tout renouvellement	1 mois de loyer TTC avec un minimum 1 000 TTC, <i>variable selon la difficulté</i>
Conseil à la rédaction d'un testament olographe	150 € TTC (hors coût d'inscription au fichier central des dernières volontés (FCDDV) dont le montant à prévoir est de 12,88 €), <i>variable selon la difficulté</i>
Démarches effectuées dans le cadre de la gestion d'un dossier de succession (règlement de factures postérieures au décès)	Cf lettre de mission, <i>variable selon la difficulté</i>
Réduction ou augmentation de capital	600 € TTC et au-delà de 50 000 € 2% TTC du prix de vente, <i>variable selon la difficulté</i>
Convention de trésorerie	400 € TTC et au-delà de 50 000 € 2% TTC du prix de vente, <i>variable selon la difficulté</i>
Certification de signature	150 EUR TTC, <i>variable selon la difficulté</i>
Mandat de protection future	600 EUR TTC, <i>variable selon la difficulté</i>